Le Décor de la vie

L'ART ITALIEN

Rien ne peut mieux donner l'idée du véritable concile de chefs-d'œuvre réunis au Petit-Palais des Champs-Elysées que l'esquisse prêtée par le Louvre de l'immense composition que le Tintoret exécuta de 1587 à 1590 pour la salle du Grand-Conseil au palais des doges. Le Tintoret n'avait pas moins de soixante-dix ans quand il aborda ce travail géant, qui ne mesure pas moins de sept mètres de haut sur vingt-deux de large. Au centre de la composition, le Christ couronne la Vierge. Autour d'eux sont assis les douze apôtres. Plus bas, sur plusieurs registres superposés et déployés en hémicycle dans les nuages, on discerne une réunion nombreuse de Pères de l'Eglise, de saints et de martyrs, de papes et d'évêques, de bienheureux. Cette gigantesque hiérarchie des valeurs spirituelles, cette transposition majestueuse de l'ancienne classification de l'Olympe sur le plan du Paradis chrétien, cette solennelle et cependant pathétique assemblée où se manifestent à la fois le sentiment humain et le sens de l'histoire, la réunion, pour quelques mois, aux Champs-Elysées, des grands maîtres de l'art ne nous en suggère-t-elle pas la réalité surhumaine, celle qui transparaît par ailleurs aux dialogues de Gobineau sur la Renaissance ou aux essais de Berenson ? En vérité, on a quelque scrupule à en écrire sous le prétexte assez vain d'ajouter des adjectifs aux listes soigneusement mises à jour par Berenson (ne sourions pas d'une érudition qui connaît sa relativité). Si encore il s'agissait d'œuvres de second ordre, ou d'auteur inconnu, ou d'attribution douteuse, on pourrait ouvrir un de ces débats ingénieux où la critique, réduite aux conjectures, trouve le moyen de montrer son intelligence, sa connaissance, voire même sa subtilité. Mais en présence de cet Olympe ou de cette « Eglise », on est pris à la gorge par l'émotion, et la seule preuve que l'on puisse donner de son goût est d'obéir au geste du doigt sur la bouche. Les dieux sont là, toute parole est vaine, sauf la prière. Prière pour qu'ils revivent et reviennent parmi nous, après un long crépuscule. Prière aussi pour que les hommes qui ont des yeux et ne voient pas discernent enfin la fulgurante présence malgré les vapeurs épaisses de la vanité contemporaine. Mais puisque les noms anciens ne signifient plus grand'-chose et qu'on ne sait plus lire à même ces deux grands livres fondamentaux de la mythologie et de la Bible, la meilleure littérature qui se puisse admettre est celle des notices du catalogue rédigé avec précision par M. Seymour de Ricci. On les lira comme on épèle une inscription sur un tombeau : un tel, né, mort en telle année, a peint ceci, a sculpté cela, dans telle ville, *pour* tel monument, *pour* un particulier, *pour* une corporation.

Il est à remarquer, en effet, que tout ce que l'on voit au Petit-Palais a été œuvré par les différentes techniques des artistes (ne sont-ils pas des techniciens, contrairement à ce que l'on affecte de croire aujourd'hui ?), *pour* un but déterminé ? Ou du moins on en a le sentiment. De ce point de vue, qui est celui du « décor de la vie », la chose la plus originale qui ait été écrite sur l'exposition de l'art italien l'a été par M. Ugo Ojetti, le savant essayiste, dans une des préfaces du catalogue. « C'est préférer, dit-il, les fleurs coupées à la plante en fleur, que regarder séparément peinture et architecture. Là est le grand inconvénient des musées et des expositions. »

En écrivant cette forte parole, M. Ojetti ne songe pas seulement à la mosaïque ou à la fresque, qui adhèrent à l'édifice ainsi que la peau aux muscles, mais à la peinture dans laquelle, jusqu'à la fin du seizième siècle, le peintre s'efforce de créer sur sa propre toile une architecture plus ou moins profonde ou majestueuse, neuve ou en ruine, installant ainsi ses Madones, ses portraits dans une demeure appropriée et solide, et les y présentant comme le plus récent échelon d'une généalogie idéale. Ce désir d'architecture, on le lit particulièrement sur un panneau de Fiorenzo di Lorenzo, dont le premier plan, animé de personnages qui jouent avec conviction une scène du drame de saint Bernardin dans un décor de palais de marbre blanc et rose, s'ouvre sur un paysage qui a, ainsi que les fonds des tableaux de Raphaël, la limpidité et la transparence d'un Corot.

Les maîtres anciens de l'Italie avaient sans doute pris ce goût de la construction en collaborant comme fresquistes avec les architectes contemporains. Si profondément ancré en eux était ce goût qu'ils le transposèrent, sans aucune difficulté et comme on respire, sur des tableaux qui pouvaient se passer de cadre, tant il y avait en eux d'équilibre secret. Ils s'en passent si bien que le même cadre convient aussi bien, assure M. Ugo Ojetti, et on le croit sans peine, à un retable de Simone Martini ou à une toile de Guido Reni...

Au dix-huitième siècle, quand au contraire la peinture perdit de vue ces relations essentielles qu'elle entretenait au siècle précédent avec l'architecture, elle eut besoin, pour enfermer sa vision, de séparer par une barrière plus lourde et plus riche le monde intérieur que suppose un tableau du monde extérieur où se meut le spectateur.

L'importance du cadre, au sens littéral du mot, grandit à mesure que la représentation s'éloignait du style. Et elle s'éloigna du style quand, perdant de vue ce principe que tout art est une construction de l'esprit, elle rejoignit par la vulgarité de l'imitation, au delà du cadre, le spectateur qui portait encore dans ses vêtements le relent de la rue.

A Assise et à Padoue, en regardant Giotto, on pense à quelque église gothique, austère et auguste, tendue vers le ciel. Lorsque, à l'exemple du paganisme, la civilisation italienne croit à la réalité du monde extérieur, entendons une réalité généralisée, éternelle, proche de la réalité des musiciens, elle dresse les édifices de Brunelleschi auprès des peintures de Masaccio. Impossible de mesurer l'exact volume des corps de Raphaël sans l'échelle des monuments du Bramante. Parfois encore à Vicence, Tiepolo s'intègre au génie de Palladio. Mais voilà que le goût de la vie, de la Comedia dell'arte, du carnaval de Venise, des entremetteurs et des anecdotes galantes se substitue aux thèmes généraux de la Renaissance, puisés à même la Bible et la mythologie et, à cause de cela, empreints d'une vérité plus générale, plus éternelle; et le sentiment architectural de se perdre chez les peintres. Le même Tiepolo qui décore la villa Valmerana, peint pour l'église des Sœurs franciscaines d'Ara Coeli à Vicence, en pendant à l'*Extase de saint François* par Piazzetta, une *Immaculée conception* en robe de satin bleu qui a l'air échappée d'un tableau de feu François Flameng. Nous avons beau chercher une diversion, reconnaître chez les Italiens du dix-huitième siècle quelques-uns des mérites de nos Français du dix-neuvième, retrouver en Magnasco un peu de Daumier, en Crespi les reflets argentés d'un Diaz, en Salvator Rosa notre Joseph Vernet, en Mario Ricci des ruines à la Hubert-Robert, en Longhi et ses pareils l'inspiration de nos ballets les plus récents dont les scénarios semblent transcrits tels quels d'une comédie de Goldoni, malgré cette curiosité éparpillée, nous sentons confusément que l'art a rompu ses amarres et vogue à la dérive. La vulgarité s'est installée dans les palais; même si elle s'habille parfois avec la séduction d'un mannequin ou d'une nouvelle riche, elle ne sait plus monter les escaliers sous de vastes coupoles. Il suffisait à un sculpteur pisan du quatorzième siècle de tailler dans une corne d'ivoire, dont la courbure lui donne ce délicat déhanchement et cette proéminence du ventre, une *Vierge à l'enfant* pour que notre imagination lui élève une cathédrale; il a suffi de dresser la figure de la Melpomène à l'entrée du Petit-Palais, sous la coupole décorée par un Albert Besnard qui se souvenait de Piazzetta, pour donner de l'échelle à cette coupole assez grande de dimension, mais dont la proportion véritable, jusqu'ici, avait passé inaperçue.

Si la même grandeur s'inscrivait dans une médaille, un petit bronze aussi bien que dans la Melpomène, c'est à n'en pas douter que le souvenir des tracés régulateurs hantait le médailleur et le bronzier comme le constructeur entassant bloc de marbre sur bloc de marbre. A les manier dans la paume de la main, avec un geste précautionneux, à peser leur poids, à frôler de l'épiderme le modelé des saillies de bronze, on a l'impression de gravir un escalier du Bramante ou de se pencher à une loggia agrafée à une façade nue, comme un bijou ciselé à une poitrine de belle femme ayant servi de modèle au Titien.

LÉANDRE VAILLAT.

NOUVELLES DU JOUR

Réforme électorale ou prorogation du mandat ?

On continue à se préoccuper, dans les couloirs de la Chambre, des conditions dans lesquelles pourrait être abordé, à la rentrée, le problème de la réforme électorale.

Bien que le système de la représentation proportionnelle ait gagné des partisans depuis les élections municipales, l'accord ne semble pas aisément réalisable entre les diverses fractions de l'opinion parlementaire.

Les socialistes, tout en demeurant partisans en principe d'une représentation proportionnelle régionale, seraient prêts à faire des concessions aux radicaux socialistes en se ralliant à un système ne dépassant pas le cadre départemental.

D'autre part, les préférences des partis nationaux et de leurs représentants au sein du gouvernement iraient, à n'en pas douter, à la proportionnelle intégrale, sans panachage, ni prime au plus fort quotient; les restes étant attribués à une liste dite nationale où figureraient les chefs de partis; ceux-ci se trouveraient ainsi au-dessus des compétitions purement électorales et indépendants des luttes de clocher. En outre, le nombre des députés se trouverait réduit à 540 environ.

Mais cette conséquence de la réforme électorale — qui serait accueillie avec faveur par l'opinion publique — serait-elle acceptée allègrement au Palais-Bourbon ?

En présence des divergences de vues qui pourraient ainsi surgir dans les cercles gouvernementaux et parlementaires, une solution provisoire, déjà mise en avant par M. François de Wendel au congrès de la Fédération républicaine a été suggérée, ces derniers jours, à la Chambre, par quelques émissaires du Sénat.

Pour retarder l'échéance de la réforme électorale, dont elle n'est nullement enthousiaste, la haute Assemblée pourrait, disaient-ils, sortir de ses cartons la proposition de M. André Fribourg, votée à la fin de la 13e législature et tendant à porter à six ans la durée du mandat de député avec renouvellement par tiers.

S'il était adopté tel quel au Luxembourg, ce texte pourrait s'appliquer à la législature actuelle après de légères modifications. La prolongation de la durée du mandat législatif permettrait aux députés, estiment les promoteurs de ce système, de se soustraire aux préoccupations électorales et de voter les mesures indispensables au redressement budgétaire en accordant, s'il était nécessaire, au gouvernement des pouvoirs exceptionnels.

Telle serait la solution à laquelle certains sénateurs de gauche seraient disposés à se rallier et que certains députés seraient prêts à adopter pour éviter, disent-ils, dans les circonstances présentes où d'autres soucis s'imposent, les longs débats que pourrait susciter une réforme électorale.

Une démarche de la fédération républicaine et sociale, du Massif central

M. Jacques Bardoux, président de la fédération républicaine et sociale du Massif-Central, vient d'adresser à M. P.-E. Flandin, président du conseil des ministres, une lettre dans laquelle après lui avoir rappelé certains des griefs articulés contre le scrutin d'arrondissement, il ajoute:

Nous venons vous demander, monsieur le président, avec toute l'énergie que peuvent nous donner une conviction assurée et notre angoisse patriotique, de faire voter immédiatement la suppression du scrutin d'arrondissement à double tour. Il reste la cause essentielle de la crise des institutions républicaines.

La forme de scrutin, qui nous paraît le mieux faite pour corriger les défaut de la loi actuelle, pour discipliner les partis, pour sélectionner les candidatures, libérer et limiter à la fois le législatif, permettre les grandes réformes administratives et économiques, nous paraît être le projet de loi dressé par le comité technique pour la réforme de l'Etat.

Entre autres avantages, ce texte a le mérite de se prêter à la concentration dans un article unique, des principes de la législation nouvelle, soit à la formation des listes départementales et nationales, soit au calcul du quotient, soit à l'organisation des bureaux et à l'honnêteté des opérations de vote.

Cet article unique pourrait être rédigé comme suit : « Sauf les neuf députés des colonies, qui continueront à être élus suivant les modalités prescrites par la loi du 21 juillet 1927, tous les autres sont élus pour six ans, sous réserve du droit de dissolution, au suffrage universel intégral, avec vote féminin, familial et obligatoire et au scrutin de liste; 397 sur des listes locales et un nombre variable sur des listes nationales, conformément aux modes de calcul et avec les garanties de sécurité prescrites dans le décret réglementaire annexé à la présente loi. »

Le prochain conseil des ministres

La réunion en conseil des ministres, prévue pour cette semaine, a été reportée à lundi après-midi ou mardi matin suivant la date et l'heure du retour de Genève de M. Pierre Laval.

Cet ajournement a été motivé par le départ — qui a lieu ce soir même — de M. Pierre Laval pour Genève, et également en raison de l'état du président du conseil qui doit rester au repos pendant quelques jours.

La séance du conseil sera consacrée à un exposé de la politique extérieure fait par M. Pierre Laval.

Le ministre des affaires étrangères a d'ailleurs, dès hier, rendu visite successivement à MM. P.-E. Flandin et Albert Lebrun pour les mettre au courant des résultats de son voyage en Pologne et en Russie.

A l'Elysée

Le président de la République a reçu hier après-midi M. Mallarmé, ministre de l'éducation nationale; M. Gabriel Hanotaux, président du comité France-Amérique; M. Tannery, gouverneur de la Banque de France, et M. Stockinger, ministre du commerce d'Autriche, qu'accompagnait le ministre d'Autriche à Paris.

La santé de M. P.-E. Flandin

L'état de santé de M. P.-E. Flandin exige un repos de plusieurs jours que les médecins ont prescrit hier, après avoir posé sur le bras du blessé un nouvel appareil. L'examen radiographique avait révélé, en effet, la présence d'une esquille osseuse qui causait des souffrances au malade et occasionnait chaque soir une légère poussée de fièvre. Il y a lieu de penser que le chef du gouvernement sera rétabli au début de la semaine prochaine.

LES REMERCIEMENTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. P.-E. Flandin, dans l'impossibilité de répondre personnellement aux innombrables témoignages de sympathie qui lui ont été adressés à l'occasion de son accident, prie chacun de ses correspondants français et étrangers de trouver ici l'expression de sa reconnaissance émue.

Le 50e anniversaire de la mort de Victor-Hugo

Une cérémonie aura lieu demain au Panthéon

Le ministère de l'éducation nationale communique:

Le 22 mai 1935, à 11 heures, aura lieu au Panthéon la cérémonie commémorative du 50e anniversaire de la mort de Victor Hugo. M. André Mallarmé, ministre de l'éducation nationale, entouré des membres de la famille de Victor Hugo et des personnalités officielles, accueillera le président de la République qui déposera une palme sur le tombeau du grand poète.

Les membres du Parlement, du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine seront admis sur présentation de leur insigne. Pour tous les assistants, tenue de ville.

Trois mille enfants des écoles seront présents à la cérémonie. Les portes seront ouvertes à 10 h. 30.

Le retour en France du cardinal Verdier

Le cardinal Verdier, archevêque de Paris, accompagné de l'archevêque d'Aix, des évêques d'Ajaccio, de Marseille et d'Auch, est arrivé, hier, à Bastia, venant d'Ajaccio. Il a été salué, à l'entrée de la ville, par M. Emile Sari, sénateur, maire, entouré de ses adjoints et des autorités civiles et militaires, qui lui a souhaité la bienvenue.

Après un arrêt à l'église-cathédrale Sainte-Marie et aux églises paroissiales Saint-Jean et Notre-Dame de Lourdes et après s'être incliné et avoir récité une prière devant le monument aux morts de la place Saint-Nicolas, le cardinal Verdier s'est embarqué avec sa suite, sur le *Général-Bonaparte*, qui a levé l'ancre à 17 heures.

Le congrès de la fédération socialiste de la Seine

La dernière séance du congrès fédéral des socialistes de la Seine s'est tenue hier soir à la Maison de la mutualité; elle a été consacrée à la fin de la discussion sur les moyens de lutte pour la conquête du pouvoir et sur le texte de la résolution à présenter au congrès de Mulhouse.

Deux motions étaient en présence, l'une émanant de MM. Paul Faure, Séverac et Lebas, préconisant une action préparatoire et progressive par une organisation rationnelle, tactique de toutes les forces du parti; l'autre, celle de M. Zyromski et de la *Bataille socialiste*, conseillant l'emploi de méthodes purement révolutionnaires, « le déclenchement de la force directe des masses ouvrières et paysannes ».

M. Zyromski d'abord, puis M. Séverac prirent la parole. M. Zyromski déclara notamment qu'il désirait arracher le parti S.F.I.O. à « l'illusion légalitaire », en faire « un parti de fer et d'acier ». Tout en se défendant de s'en prendre à leurs personnes, il déclara qu'il n'était plus d'accord avec MM. Paul Faure et Séverac et appela la fédération de la Seine à prendre la tête d'une orientation décisive du parti.

Après avoir développé sa thèse, M. Séverac insista sur la nécessité de la reconstitution de l'unité ouvrière, indispensable à la réalisation des espérances socialistes.

Le débat clos on vota : la motion Zyromski recueillit 2,500 voix; celle de MM. Paul Faure, Séverac et Lebas 1,300; une motion extrémiste 800.

Une commission des résolutions désignée proportionnellement aux suffrages obtenus par chacune des motions rapportera des textes sur lesquels on votera le 3 juin.

LES NOUVEAUX MAIRES

SEINE. — *Asnières*. — M. Ernest Billiet, a été réélu par 34 voix sur 35 votants.

Neuilly-sur-Seine. — M. Bloud, député, maire sortant a été réélu.

Saint-Ouen. — M. Gustave Lesesne, député, maire sortant a été réélu.

AIN. — *Trévoux*. — M. Fribourg, député, a été réélu.

AISNE. — *Saint-Quentin*. — Le docteur Feuillette, député, a été élu.

ALLIER. — *Vichy*. — M. Léger, conseiller général, radical socialiste, a été réélu.

ALPES (Basses). — *Banon*. — M. Pierre de Courtois, sénateur, président du conseil général des Basses-Alpes, a été réélu.

CHER. — *Bourges*. — M. Laudier, sénateur S. F. I. O., maire sortant, a été réélu pour la quatrième fois.

DORDOGNE. — *Périgueux*. — Le conseil municipal a réélu le docteur Gadaud, sénateur.

EURE-ET-LOIR. — *Dreux*. — M. Viollette, sénateur, républicain socialiste, maire sortant, a été réélu.

GIRONDE. — *Saint-Médard-de-Guizières*. — M. Jacques Chastenet a été élu maire à l'unanimité des suffrages exprimés.

ILLE-ET-VILAINE. — *Pleine-Fougères*. — M. Serge Gas, directeur général au ministère de la santé publique et de l'éducation physique, conseiller général, a été réélu à l'unanimité.

MAINE-ET-LOIRE. — *Angers*. — M. Bernier, républicain de gauche, président du conseil général de Maine-et-Loire, est élu maire au bénéfice de l'âge.

MANCHE. — *Cherbourg*. — M. Noël (concentration républicaine), a été élu maire.

NIÈVRE. — *Nevers*. — M. Gautier (S. F. I. O.) est élu par 16 voix contre 14 à M. Emile Périn (pupiste), député, maire sortant.

PAS-DE-CALAIS. — *Cagnicourt*. — M. Maurice Tailliandier, député, a été réélu.

PUY-DE-DÔME. — *Champeix*. — M. Malsang, sénateur, a été réélu.

Eglise-Neuve-d'Entraygues. — M. Andraud, député, a été réélu.

SAÔNE (HAUTE-). — *Gray*. — M. Moïse Lévy, vice-président du conseil général, a été réélu maire de Gray.

SAÔNE-ET-LOIRE. — *Charolles*. — M. Charles Bouissoud, député, républicain, a été réélu.

SAVOIE. — *Chambéry*. — M. Commandeur (radical), est réélu à l'unanimité.

Ugine. — M. Pringolliet, député (socialiste de France), a été réélu.

Coise. — M. Pierre Cot, député, ancien ministre, est réélu.

Saint-Alban. — M. Carron, député (radical socialiste), est réélu.

La Rochette. — M. Milan, sénateur, président de la Caisse d'amortissements, est réélu.

Albertville. — M. Périllat, (radical socialiste), maire sortant, est réélu.

VAUCLUSE. — *Avignon*. — M. Louis Gros, député, socialiste S. F. I. O., maire sortant, a été réélu à l'unanimité pour la troisième fois.

VIENNE. — *Poitiers*. — Ont été nommés à l'unanimité, moins un bulletin blanc : maire, docteur Pierre Fumeau; premier adjoint, M. Braconnier, préfet honoraire; deuxième adjoint, M. Bouchet; troisième adjoint, M. Vidar, greffier du tribunal civil.

Châtellerault. — M. Ripault, vice-président du parti radical socialiste, a été réélu maire.

VIENNE (HAUTE-). — *Limoges*. — M. Betoulle, sénateur, président du conseil général, a été élu.

VOSGES. — *Thaon*. — M. Guillon, député, U. R. D., a été élu.

Darney. — M. Barbier, sénateur, U. R. D., a été réélu.

Cornimont. — M. Gaillemin, député, U. R. D., a été réélu à l'unanimité.

APRÈS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Une commune sans maire

A *Saint-Même-les-Carrières*, commune de l'arrondissement de Cognac, le conseil municipal n'est pas parvenu à élire un maire.

Après trois tours de scrutin, le doyen d'âge a dû lever la séance sans résultat, à chacun des tours de scrutin, le maire désigné par la majorité, s'étant récusé. La préfecture a été saisie de cet incident.

Après la grève d'électeurs dans l'arrondissement de Domfront

Les électeurs de 22 communes de l'arrondissement de Domfront ayant fait grève pour les élections municipales, les 5 et 12 mai dernier, un arrêté préfectoral fixe au 2 juin le nouveau scrutin.

Un troisième tour de scrutin dans une commune de la Lozère

A *Ispagnac* (Lozère), commune dont M. Laget, président du conseil général, est maire, les électeurs ont dû procéder, hier, à un troisième tour de scrutin pour compléter leur conseil municipal. Le deuxième, tour en effet, n'avait pas donné de résultat et voici pourquoi :

Un jeune électeur de la commune, Altier Denis, actuellement soldat au 38e régiment d'infanterie, mais en permission de 15 jours chez ses parents, se présenta, vers midi, au bureau de vote et émit la prétention de déposer un bulletin dans l'urne bien que la loi s'y oppose. Devant le refus du président il se retira. Mais il revint un peu plus tard, accompagné d'un certain nombre d'électeurs et dans un état d'ébriété manifeste. Profitant d'un moment d'inattention du président du bureau, Altier s'emparait de l'urne, la projetait dans l'escalier, la faisait rouler jusque sur la place publique, et là, l'éventrait à coups de talon de botte. Les bulletins se répandirent sur le pavé et la plupart furent emportés par le vent qui soufflait en tempête.

Mandée en toute hâte, la gendarmerie de Florac procéda à l'arrestation du soldat qui fut immédiatement conduit à Mende et écroué. En attendant sa comparution devant le tribunal compétent, les électeurs de la commune d'Ispagnac ont dû recommencer l'opération si brutalement interrompue par lui et procéder à l'élection des cinq conseillers non élus au premier tour.

LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Sur le rapport de M. Chapsal, sénateur, ancien ministre, le conseil général a voté un crédit de 10,000 francs, demandé par le ministre de l'intérieur, pour l'achat et l'installation, à la préfecture de la Rochelle, d'un poste radioélectrique destiné à recevoir des messages transmis par le ministère de l'intérieur, à l'aide de la station centrale d'émission fonctionnant à la direction de la Sûreté nationale. L'assemblée a voté, en outre, une somme de 240,000 francs pour réparations des dégâts causés aux bâtiments par le cyclone du 22 février.

GARD. — Un détail intéressant a marqué une mise aux voix de la question préalable posée par le préfet à propos d'une mise en cause de personnalités politiques. Cette question préalable qui, jadis, n'était jamais acceptée, est, cette fois, votée à une voix de majorité par les conseillers de droite et du centre radical contre les représentants du Front commun.

A noter d'autre part qu'au cours de la session la presque unanimité des membres du conseil ont signé une pétition sollicitant la mise en liberté provisoire de M. Vallat, conseiller général communiste et maire d'Alès, détenu pour irrégularité de gestion. Seuls, trois conseillers de droite n'ont pas signé cette pétition.

PYRÉNÉES (BASSES-). — Au cours de la session, le docteur Doleris présente un rapport sur le problème des sels de potasse.

Ayant fait remarquer que la situation géographique du département, très éloigné des centres de production, rend l'emploi des engrais potassiques fort onéreux, il s'élève contre le privilège que la loi de juillet 1933 accorde aux mines domaniales d'Alsace, privilège empêchant la mise en exploitation des gisements de Boudigot, dans les Landes.

Après avoir rappelé l'intervention de M. Milliès-Lacroix, sénateur des Landes, à la haute Assemblée, qui souligna le danger que présentait cet état de choses du point de vue de la défense nationale, le docteur Doleris propose à l'assemblée d'émettre le vœu suivant :

Que l'article 13 de la loi de juillet 1933 sur l'exploitation et la vente des potasses domaniales de l'Est soit remanié et modifié de façon à permettre la mise en exploitation viable et la vente des potasses landaises afin que les agriculteurs béarnais et basques puissent s'approvisionner de sels potassiques, payés très cher, et que leur prix d'achat soit ramené à 50 0/0 meilleur marché.

Après intervention de M. Léon Bérard, un vœu conforme aux désirs exprimés par le docteur Doleris a été adopté.

SEINE-ET-OISE. — Le conseil général vient de voter à l'unanimité, après un exposé du docteur Aumont, conseiller général du canton de Chevreuse, un vœu demandant que l'épargne publique soit protégée et qu'en particulier soient vigoureusement dénoncées les campagnes en faveur de la dévaluation du franc.

Comparant les résultats obtenus en Belgique avec les promesses faites par le promoteur de la dévaluation, le docteur Aumont a démontré qu'il ne pouvait s'agir que d'un remède empirique dont l'action serait courte et les résultats définitifs défavorables.

Le rapporteur a été l'objet de félicitations chaleureuses à la suite de ce vœu.

SEINE-INFÉRIEURE. — Réuni hier en session extraordinaire, le conseil général a étudié les projets de coordination du rail et de la route. Sa décision s'oppose à toute application des mesures de coordination précédemment prévues, tant que, conformément à son droit, on n'aura pas accordé au transporteur l'usage spécial et régulier de sa propre voirie, aux conditions d'un cahier des charges à déterminer.

Le conseil se refuse à l'avance à accepter toute solution qui n'apporterait pas au budget départemental une recette suffisante pour gager les emprunts supplémentaires, en application de la coordination qu'elle rendrait inévitable, pour l'entretien de son réseau routier.

En fin de séance, le conseil général a donc émis le vœu que soit adoptée, dans la mesure où l'intérêt national peut le permettre, une solution qui ne sacrifie pas totalement l'initiative individuelle et le jeu de la libre concurrence. Il suggère aux autorités compétentes de chercher une meilleure adaptation des gares et lignes de chemins de fer.

LA VIE ÉCONOMIQUE

La taxe sur le chiffre d'affaires et les sociétés immobilières

Répondant à une question de M. Joseph Denais, député de Paris, M. Germain-Martin, ministre des finances, fait connaître que, si l'article 3 du code des impôts directs soumet à l'impôt sur les bénéfices commerciaux toutes les sociétés anonymes et à responsabilité limitée, quel que soit leur objet, il n'en résulte pas qu'elles soient *ipso facto* redevables de la taxe sur le chiffre d'affaires ; elles n'y seraient assujetties que si elles accomplissaient des opérations relevant d'une profession assujetie par elle-même à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Ainsi les sociétés immobilières qui gèrent simplement les immeubles leur appartenant ne sont pas soumises à la taxe sur le chiffre d'affaires tandis qu'elles y seraient assujetties si elles s'occupaient de vente et de lotissement.

L'inauguration de l'exposition commerciale autrichienne

Au cours de l'inauguration de l'exposition commerciale autrichienne, 6, avenue Velasquez, qui a eu lieu, hier, en présence de M. Perreau-Pradier, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, de M. Egger-Mœllwald, ministre d'Autriche à Paris, et de nombreux personnalités, M. Fritz-Stockinger, ministre fédéral du commerce et des communications, a prononcé un discours dont nous extrayons le passage suivant :

En augmentant les exportations autrichiennes en France nous voulons en même temps intensifier les échanges commerciaux dans les deux sens. En renforçant notre situation économique nous serons à même d'augmenter systématiquement les importations des produits du sol français. Si cette exposition contribue à intensifier les échanges commerciaux entre la France et l'Autriche, elle aidera par là même à resserrer les liens d'amitié politique qui nous lient à votre pays et qui ont trouvé une expression si vivante lors de la dernière visite à Paris de notre chancelier et du ministre fédéral des affaires étrangères.

M. Perreau-Pradier a affirmé, ensuite, au nom du gouvernement, la volonté de la France de participer jusqu'au bout à l'œuvre de restauration économique de l'Autriche.

3. — LE TEMPS. — 22 mai 1935

Variétés

LA ROME DE MUSSOLINI

Directeur des beaux-arts et professeur à l'université royale de Rome, M. Antonio Muñoz vient de consacrer à la Rome moderne un très beau livre richement illustré. Après avoir précédemment étudié des aspects plus anciens de la Cité éternelle : la *Rome de Dante*, la *Rome baroque*, c'est la *Rome de Mussolini* qu'il a voulu célébrer, et il l'a fait avec autant de ferveur que de science (1).

Pourquoi « Rome de Mussolini » et non pas « Rome de l'ère fasciste » ? Pourquoi cet hommage personnel au Duce ? L'auteur se défend, dans sa préface, d'avoir voulu faire acte de courtisan. Rome de Mussolini, dit-il, ce n'est pas une « phrase conventionnelle », c'est l'expression la plus littérale de la réalité :

« Dans la grande œuvre de transformation de Rome qui depuis douze ans s'accomplit sous nos yeux, dans la formation du nouveau visage qu'est en train de prendre la Ville éternelle, la volonté de Benito Mussolini agit à fond : c'est elle qui veille, conseille, commande... Après avoir tracé dans ses grandes lignes le plan des travaux pour la transformation et l'embellissement de la vieille cité, pour la libération de ses glorieux monuments, le Duce suit jour par jour, heure par heure, la réalisation du vaste programme jusque dans ses plus petits détails... Rien n'échappe à son œil vigilant. Il est donc juste que dans l'histoire des modifications édilitaires de la ville l'on enregistre en lettres capitales l'époque de Mussolini, comme ont été rappelées dans les siècles les époques d'Auguste, de Léon X, de Sixte-Quint. »

Les nombreuses photographies reproduites dans le volume montrent en effet le Duce au premier plan. On le voit en bras de chemise, la pioche et la truelle à la main, tantôt ouvrant un chantier de démolition, tantôt posant la première pierre d'un nouvel édifice. On le voit aussi en grand uniforme visitant les forums impériaux ou assistant à de beaux défilés militaires « via dell' Impero » ou « via dei Trionfi ». C'est généralement en avril, pour la « Natale di Roma », ou en octobre, anniversaire de la marche sur Rome, qu'ont lieu les cérémonies de ce genre. La dernière en date est celle où M. Mussolini démolit lui-même, le 22 octobre 1934, la corniche d'une vieille maison de la « via Soderini » pour inaugurer les travaux de dégagement du mausolée d'Auguste, travaux qui devront être achevés dans deux ans, à l'époque du bimillénaire du grand empereur romain.

Après une critique des erreurs commises dans le passé par des hommes qui avaient laissé croître les quartiers de Rome au petit bonheur, sans air ni lumière, dans le voisinage d'un cimetière de ruines qu'on appelait la « zone archéologique », M. Antonio Muñoz montre que la nouvelle vie de la cité commença le 28 octobre 1922, quand Benito Mussolini la reconquit à la tête des phalanges fascistes pour en faire la capitale d'une Italie définitivement unifiée et digne de l'héritage des Césars. Les projets de 1873, de 1883 et de 1909, qui étaient incomplets et timides, durent être abandonnés. Quand M. Mussolini fut proclamé « citoyen romain », le 21 avril 1924, il définit les deux catégories de problèmes qui se posaient : « problèmes de la nécessité », c'est-à-dire extension de la ville par la création de nouveaux quartiers, et « problèmes de la grandeur », c'est-à-dire dégagement de la Rome antique et médiévale, et création de la Rome monumentale du vingtième siècle.

M. Antonio Muñoz raconte alors l'histoire du nouveau « plan régulateur ». Il rappelle que le Duce chargea le gouverneur de Rome, en mars 1930, de nommer une commission pour dresser ce plan d'ensemble. Au bout de six mois, M. Piacentini remettait son rapport entre les mains du chef du gouvernement. Après avoir énuméré toutes les démolitions nécessaires pour construire les artères nouvelles, l'auteur du rapport concluait :

« Respectueux du passé, mais sans sentimentalisme nostalgique, nous avons voulu sauver les vraies beautés architectoniques, et non les petites curiosités de la bigoterie édilitaire, qui s'accompagnent toujours de mauvaises conditions d'hygiène et de morale... La nouvelle ère fasciste dédaigne le culte exagéré des choses médiocres et l'idolâtrie aveugle tournée seulement vers ce qui a été fait dans les autres temps : nous avons aujourd'hui conscience de ce que nous savons faire et de ce que nous devons vouloir. »

Cette attitude intermédiaire entre le passéisme dévot et le futurisme dévastateur fut entièrement approuvée par M. Mussolini. Les amoureux de la vieille Rome, celle de Chateaubriand, de Gœthe ou de Stendhal, qui n'était qu'une petite cité endormie et provinciale de deux cent mille habitants, ont pu regretter la disparition de quelques églises, ainsi que de rues étroites et pittoresques où il était agréable d'errer au hasard. Les restaurateurs de la Rome antique, qui voulaient entourer les monuments millénaires de la « solitude nécessaire », selon l'expression même du Duce, et les hardis bâtisseurs de la Rome future prévue pour une population d'au moins deux millions d'habitants ne pouvaient tout respecter sans être condamnés à la paralysie générale. M. Muñoz, qui est un artiste, nous jure qu'on a surtout fait disparaître ce qui était parasitaire et témoin des siècles de la décadence, et qu'en construisant les larges voies « dell' Impero », « dei Trionfi », « del Circo Maximo », etc., on n'a rien sacrifié de vraiment précieux. Après avoir décrit le spectacle inoubliable de l'inauguration de la « via dell' Impero » (le 28 octobre 1932), il écrit ces mots :

« Le public, qui dans ces cas-là est toujours le meilleur juge, a pris aussitôt possession de la voie magnifique qui est devenue le but de ses promenades dominicales. Architectes, urbanistes, archéologues italiens et étrangers l'ont louée sans réserves. La voix de tel retardataire qui voudrait encore visiter Rome avec le guide de Stendhal est restée sans écho. »

De même, dans le discours qu'il prononça le 22 octobre 1934, après avoir inauguré personnellement à coups de pioche les travaux de dégage-

(1) Ed. Fratelli Treves, Milan.

FEUILLETON DU *Temps*

DU 22 MAI 1935

LA MUSIQUE

Paul Dukas

Un maître illustre de notre école musicale s'est éteint ces jours-ci dans le coin d'ombre et de simplicité qu'il aimait. Paul Dukas, dont le nom traversera les âges et qu'on citera toujours avec honneur, est mort en se dérobant à la curiosité publique. Il n'a pas occupé notre attention avec ses douleurs suprêmes. Jusqu'à la fin, il a gardé cette réserve farouche dont il avait fait la loi de sa vie. Nous savions qu'il souffrait d'angine de poitrine. Jamais il ne s'en était plaint ouvertement. Il supportait avec douceur le mal dont il était consumé. Il continuait de remplir ses tâches diverses sans aucune marque de faiblesse.

Le visage rond, pâle, orné d'une légère barbe blanche et fauve, les cheveux coupés court, le regard étrangement clair, il n'affichait aucune prétention. Il ne voulait paraître qu'homme d'esprit et de goût. Pourtant, jusque dans les conversations banales, il avait le secret d'émouvoir les cœurs et d'élever les esprits. Sans peut-être s'en douter, il faisait naître autour de lui une atmosphère de morale et d'art. Dans sa classe de composition musicale, au Conservatoire, il tenait tous ses élèves sous le charme de son intelligence, de sa verve et de son érudition. La moindre de ses leçons était motif à enthousiasme ou à méditation. Il communiquait à chacun de ses disciples le feu sacré. Nous pleurons aujourd'hui non seulement un inoubliable créateur de hautes formes lyriques, mais aussi un éducateur hors ligne, un guide qui entraînait irrésistiblement son monde dans les régions élevées de la musique, un ami qui assistait de ses graves et généreux conseils tous ses compagnons.

Fils d'un humble employé des frères Péreire, Paul Dukas était né à Paris le 1er octobre 1865. Porté par une vocation énergiquement prononcée pour la musique, il abandonnait ses études littéraires et entrait, en 1882, au Conservatoire. Il y fut l'élève d'Ernest Guiraud, pour la composition musicale, de Théodore Dubois, pour l'harmonie, et de Mathias, pour le piano. Dans les deux années qui suivirent, il écrivit l'ouverture du *Roi Lear* (1883) et l'ouverture de *Gœtz de Berlichingen* (1884), qu'il se refusa à publier. En 1889, il quittait le Conservatoire après avoir remporté le premier prix de contrepoint et fugue et le second grand-prix de Rome. Sa cantate *Velléda* n'avait pas été jugée digne de la récompense suprême.

Il avait compris qu'il lui fallait refaire par lui-même son éducation et se retremper dans la solitude. Pendant trois ans, il explora les chefs-d'œuvre de la musique, dans leurs différentes parties. A la lumière des maîtres, longuement relus et analysés, il parvint à préciser sa propre personnalité. L'esprit nourri d'études sérieuses et tendu vers la perfection, il n'allait plus tenter que le rare et le difficile.

L'ouverture pour *Polyeucte*, exécutée aux Concerts-Lamoureux le 23 janvier 1892, ne contient en germe que les principes d'inspiration de l'artiste. Les qualités distinctives de Paul Dukas ne seront déployées en vigueur que dans la *Symphonie* en *ut* majeur, dont la première audition a lieu aux concerts de l'Opéra, le 3 janvier 1897. Nous voici déjà en présence d'une des plus fortes créations de la littérature sonore. La tradition beethovénienne y est reprise, ornée, renouvelée, agrandie avec une décision irréductible. Chaque plan a été tracé, développé avec une puissance et une logique supérieures et les données de l'œuvre aboutissent à toutes leurs conséquences. Pour traduire son rêve et sa pensée sous une forme inattaquable, imposante, le compositeur se tient dans le cadre et dans l'ordre classique.

C'est également en 1897 qu'apparaît, à la Société nationale, l'*Apprenti sorcier*, scherzo d'une facture instrumentale à la fois large et concise — absolument unique en son genre. Ce tableau symphonique, curieusement abrégé et d'un rythme enlevant, a plus fait pour la gloire de Paul Dukas que des textes lyriques considérables. L'*Apprenti sorcier*, où est finement évoquée la magie de la ballade de Gœthe, a été jouée, peut-on dire, par toutes les sociétés de concerts du monde.

Paul Dukas ne laisse que deux œuvres pour le piano, mais d'un magnifique accomplissement. La première est la *Sonate* pour piano en *mi* bémol mineur, qui date de 1900 et fut dédiée à Camille Saint-Saëns. Edouard Risler l'exécuta en première audition à la salle Pleyel le 10 mai 1901. L'impression produite sur l'auditoire fut immense. L'élite apprécia tout de suite à son prix cette œuvre d'une technique amenée à un degré souverain. On en admira la lucidité d'agencement, la précieuse substance, ingénieusement diversifiée, les proportions amples et justes. Paul Dukas était dès lors classé au rang des maîtres.

Le 23 mars 1903, les *Variations, Interlude et Finale* sur un thème de Rameau, toujours interprétés par Edouard Risler, confirmèrent l'opinion éminente qu'on avait conçue du musicien. Paul Dukas avait pris pour thème de ses onze variations le menuet de la quatrième suite des *Pièces de clavecin* de Rameau. Il avait greffé son propre sentiment, clair et souple, sur la page délicate de son célèbre prédécesseur. Dans son *Traité de composition*, Vincent d'Indy a proposé en exemple cet ouvrage d'une science complexe, d'une veine largement ouverte.

Dans l'intervalle, Paul Dukas s'était attaqué à deux partitions importantes : *Horn et Rimenhild* (1892) et l'*Arbre de la science* (1899). Ni l'une ni l'autre ne furent publiées. D'une conscience exigeante, entière, le compositeur avait renoncé à faire connaître ces œuvres qu'il jugeait imparfaites. L'essentiel était pour lui d'être en règle avec lui-même, de ne point contrarier son idéal sérieux.

Le 10 mai 1907, Paul Dukas faisait représenter à l'Opéra-Comique *Ariane et Barbe-Bleue*, qui compte parmi les trois chefs-d'œuvre du théâtre lyrique contemporain. (Les deux autres sont : *Pelléas et Mélisande* et *Pénélope*.) Le musicien y avait travaillé pendant près de dix ans. Il avait étendu et varié ses procédés, enrichi son goût, creusé à fond son art. Dans son édifice sonore, d'une ordonnance toute classique, il avait introduit les plus audacieuses découvertes harmoniques. En hommage à Claude Debussy, il avait textuellement cité, au deuxième et au troisième acte, le thème de Mélisande. Grand philosophe et grand grammairien de la musique, il indiquait publiquement en quelle estime on devait tenir le génial inventeur de *Pelléas*. Il avait rejeté de son œuvre toute futilité. Sur les bases positives des traditions, il avait appuyé les innovations fécondes de l'école moderne. Constamment en ardeur d'apprendre, il avait dégagé par voie de culture son originalité enchantée. Sa construction, d'une architecture splendide, ne valait pas seulement par l'ensemble fortement articulé, par l'équilibre, par la fixe unité : elle était également polie et ciselée dans le détail, fleurie de nuances recherchées ou de couleurs violentes.

Sachons gré à M. Jacques Rouché d'avoir inscrit récemment au répertoire de l'Opéra *Ariane et Barbe-Bleue*. Il a ainsi fait la réparation légitime que nous attendions. Il a donné l'une des dernières joies au glorieux artiste qui vient de disparaître. Je vous ai dit, il y a quatre mois, quel intérêt capital est attaché à cette reprise, où tout auditeur peut recueillir une impression de beauté et d'enthousiasme. Aujourd'hui, les pages saillantes de cette partition d'une éloquence inflexible chantent tristement dans ma mémoire : la symphonie des pierreries, d'un orientalisme féerique, à la fin du premier acte, la poétique description de la nature au printemps, à la fin du deuxième acte, le robuste début du troisième acte. L'arrière-pensée d'*Ariane* reste encore à discerner. Le thème central de la chanson des Filles d'Orlamonde, d'où sont finement déduits les autres motifs, n'était-il pas pour Paul Dukas le chant de l'humanité asservie ? N'entreprenait-il pas, à sa manière de grand musicien, une lutte passionnée pour la liberté ?

La Péri, empreinte de grandeur et de mélancolie, devait être la dernière partition marquante de ce musicien aux habitudes sévères. Ce « poème dansé » a été mimé par Mme Trouhanowa, en 1913, au Châtelet. Repris à l'Opéra-Comique, en 1914, il figure actuellement parmi les plus nobles spectacles de l'Opéra. Signalons encore à l'actif de Paul Dukas quatre pièces de circonstance, illuminées de beaux et brefs rayons : *Prélude élégiaque sur le nom de Haydn*, la page émouvante pour le *Tombeau de Claude Debussy*, la *Vilanelle* pour cor et piano, composée pour les concours du Conservatoire, et le *Poème de Ronsard*. N'oublions pas enfin que le maître tant regretté avait revisé et réduit pour piano plusieurs partitions de Rameau : *les Indes galantes, la Princesse de Navarre, les Fêtes de Ramire, Nelée et Myrthis* et *Zéphyre*. Il avait en outre orchestré *Frédégonde*, après la mort d'Ernest Guiraud.

Quand Paul Dukas fit paraître des articles de critique musicale à la *Gazette des beaux-arts*, à la *Revue hebdomadaire*, à la *Revue musicale* et au *Quotidien*, ce ne fut pas, comme tant d'autres, pour soutenir ses productions personnelles, mais pour plaider en faveur de ceux qu'il aimait et admirait. Personne plus que lui n'a contribué à répandre le renom de ses amis Ernest Chausson, Claude Debussy, Gabriel Fauré, Vincent d'Indy. Après la répétition générale, où *Pelléas et Mélisande* fut outrageusement reçu et méconnu, il publia dans la *Gazette des beaux-arts* sur le nouveau chef-d'œuvre un article d'une pénétrante divination, d'une ferveur éperdue. Il avait oublié que Debussy avait jugé avec réserves, quelques mois auparavant, la *Sonate* pour piano en *mi* bémol mineur.

On se fera aisément une idée du caractère de Dukas d'après ce trait. Et l'on imaginera l'affliction profonde où sont aujourd'hui plongés ses amis et ses élèves. L'enseignement de ce professeur incomparable, enseignement poétique et sensé, d'une rayonnante générosité et d'un fonds solide, demeurera à l'âme de tous les auditeurs de la classe de composition. L'auteur de *la Péri* a transmis sa passion du beau à ses disciples. Il ne s'occupait d'aucune façon de préparer ses étudiants au concours de Rome. Il n'encouragea nullement à cette épreuve Mlles Elsa Barraine, Yvonne Desportes et M. Tony Aubin, qui suivirent ses cours et ont obtenu la première récompense. Il s'enorgueillissait davantage d'avoir formé à la musique Jean Hubeau, Olivier Messiaen, Pierre Auclert, Claude Arrieu. Cette année il n'avait présenté que deux élèves au concours d'essai. Ils ont été tous deux admis au concours définitif. Ils se trouvent en ce moment à Fontainebleau où ils rédigent leurs cantates. La colonne de lumière sur laquelle ils s'orientaient s'est dissipée.

Paul Dukas avait une netteté de coup d'œil, une rapidité de goût qui n'étaient qu'à lui. Son génie de conception égalait son génie de l'expression. Humaniste savant, en même temps qu'inventeur hardi, l'auteur d'*Ariane et Barbe-Bleue* avait su réconcilier traditionnistes et modernistes. Nous tenons peut-être sa particularité quand nous disons qu'il a été un grand pacificateur de la musique.

On peut s'adresser à la postérité soit par quelques œuvres rares et complètement achevées, soit par un grand nombre d'ouvrages. Paul Dukas a choisi la première manière. Il ne laisse que peu de partitions pour rendre témoignage de son génie aux auditeurs de l'avenir. Mais chacune de ces partitions est un modèle qui a fait événement et éclat, qui a marqué un moment décisif dans les fastes de l'art sonore. C'était une volonté musicale, une intelligence musicale, une puissance musicale.

Paul Dukas a mené une existence sans tache. On ne peut s'empêcher d'admirer, en même temps que la perfection de son œuvre, son intégrité de nature, sa noblesse d'âme, le calme de son courage. Dans son ardente poursuite du mieux, il s'est astreint à un labeur épuisant. Exemple d'énergie bien dirigée, il n'a recherché ni satisfactions égoïstes, ni honneurs. Il aurait pu regarder à son passé avec orgueil. Dans son humilité tenace il a stoïquement demandé, avant d'expirer, que son enveloppe mortelle fût réduite en cendres et en fumée. Après tout, l'œuvre, seule, compte. Comme son héros Iskender, l'auteur de *la Péri* s'est emparé de la fleur d'immortalité. Il suffit qu'elle subsiste dans sa musique, et dégage son impérissable parfum.

P.-S. — Cet article devait naturellement être consacré en entier à Paul Dukas. Dans le prochain feuilleton il sera question des nouveautés et des reprises données en ce moment sur nos scènes lyriques.

HENRY MALHERBE.